



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**Mis en ligne le : **22 OCT. 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :**

M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. LARLET - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA - M. OULIE à M. MERSALI - Mme ATTAFF à M. AMAR - Mme ROSADONI à M. PIQUET - Mme CHAUVIN à Mme MICHEL - M. JESNE à M. PORTE - M. DE SOUZA à Mme HAMOU-THERREY - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE

**Absents :** M. BORELLI**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI**MODIFICATION DES MEMBRES ELUS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)****N° Acte : 5.3**

Délibération n°24-151

Vu l'Article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu la délibération N° 20-56 constituant et composant La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Considérant que la composition des commissions et organismes respecte le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant la démission d'un élu du conseil municipal, membre issu de l'organe délibérant de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la modification des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

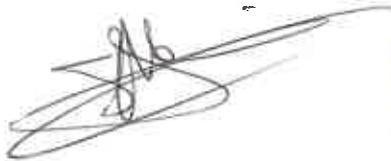
DIT que la liste des membres issus de l'organe délibérant de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est la suivante :

Président de droit : le Maire ou son représentant M. OULIE

Membres élus : Mme CUILLIERE - Mme CHAUVIN - M. AMAR - M. OULIE - Mme BERTHOLLAZ - Mme HAMOU THERREY - M. BOCCIA - Mme PIOMBINO -

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 21/10/2024

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

